



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet de ZAC Mosson Sud dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) Mosson à Montpellier au profit de Montpellier Méditerranée Métropole ou de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M)

Il sera procédé du jeudi 17 octobre 2024 à 9h00 au mardi 19 novembre 2024 à 17h00, soit durant 34 jours consécutifs, à des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis concernant la ZAC Mosson Sud à Montpellier.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire ces enquêtes publiques conjointes est Monsieur Jean-Pierre CHALON.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Régis BALANDRAUD, responsable adjoint foncier auprès de la SA3M, maître d'ouvrage : par mail regis.balandraud@serm-montpellier.fr - téléphone 06 30 50 26 98.

Dossiers d'enquêtes :

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers comprenant notamment l'information sur l'absence d'observation dans le délai sur le projet sus-nommé de la MRAe, seront déposés et consultables du jeudi 17 octobre 2024 à 9h00 au mardi 19 novembre 2024 à 17h00 :

- en mairie de Montpellier, siège des enquêtes, ainsi qu'à l'Espace Gisèle Halimi, aux adresses citées ci-dessous, aux dates et horaires suivants :

Lieu	Ouverture	Horaires
Mairie de Montpellier <i>(siège des enquêtes publiques)</i> 1 Place Georges Frêche 34267 Montpellier Cedex 2	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi	8h30 à 17h30
	Jeudi	10h00 à 19h00
Espace Gisèle Halimi 35 rue de La Haye 34080 Montpellier	Du lundi au vendredi	9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dup-ep-zacmossonsud/>
- sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement téléphone 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée des enquêtes, soit du jeudi 17 octobre 2024 à 9h00 au mardi 19 novembre 2024 à 17h00 :

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/dup-ep-zacmossonsud/>
- sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Montpellier et à l'Espace Gisèle Halimi, aux adresses et horaires susvisés,
- par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
« ZAC Mosson Sud »
Mairie de Montpellier
1 Place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex 2

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante :
dup-ep-zacmossonsud@democratie-active.fr
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Montpellier et à l'Espace Gisèle Halimi aux horaires suivants :
- jeudi 17 octobre 2024 de 09h00 à 12h00 (Mairie de Montpellier),
- mercredi 6 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 (Espace Gisèle Halimi),
- mardi 12 novembre 2024 de 09h00 à 12h00 (Espace Gisèle Halimi),
- mardi 19 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 (Mairie de Montpellier).

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont la déclaration d'utilité publique concernant la ZAC Mosson Sud et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.